

Fiches d'Animation théologique
issues de l'AG 2012

CEVAA

40 ans



CEVAA
CS49530
13 rue Louis Perrier
34961 Montpellier Cedex 2
France
www.cevaa.org

Directeur de la publication : Samuel Désiré Johnson & Jean-François Zorn
Tirage : 2000 exemplaires
Impression : Send to Print
Distribution : Secrétariat de la Cevaa
Création : crea.lia@orange.fr

Illustrations : © fotolia



web



MODE D'EMPLOI DES FICHES

L'ESPRIT DE LA COMMUNAUTÉ

9 *Fiche 1 : Ensemble en mission*

L'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ

11 *Fiche 2 : Identité de la CEVAA après 40 ans*

15 *Fiche 3 : Label CEVAA Inconnu ?*

LE COEUR DE LA COMMUNAUTÉ

17 *Fiche 4 : Animation Théologique*

19 *Fiche 5 : Envoyés de la Communauté*

LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ

23 *Fiche 6 : Action apostolique commune et action commune*

27 *Fiche 7 : Programmes et projets missionnaires*

LES MOYENS DE LA COMMUNAUTÉ

29 *Fiche 8 : Gouvernance et Finances des Eglises de la CEVAA*



MODE D'EMPLOI DES FICHES

L'Assemblée générale de la Cevaa – Communauté d'Églises en mission, tenue du 16 au 24 octobre 2012 à Torre Pellice (Italie), a souhaité que les fiches issues de la réflexion autour du 40^e anniversaire de la Communauté soient mises à la disposition des Eglises.

A titre de rappel, ces fiches sont le résultat d'un long processus qui a démarré par la contribution des Eglises membres de la Cevaa dans le cadre de la réflexion autour du 40^e anniversaire de la Cevaa.¹ Le résultat des réflexions et propositions issues des différentes Eglises fut collecté par le Secrétariat et confié à une équipe de synthèse. Cette équipe de synthèse a présenté le résultat aux délégués de l'AG qui s'en sont saisis et en ont discuté lors des travaux en ateliers.

Afin de permettre aux Eglises de s'en servir, le Conseil a demandé qu'un mode d'emploi accompagne lesdites fiches.

Les huit (8) fiches peuvent être rassemblées en cinq thèmes :

1. L'Esprit de la Communauté :

Ensemble en mission (fiche 1)

2. L'Identité de la Communauté :

Identité de la Cevaa après 40 ans (fiche 2)

Label Cevaa inconnu ? (fiche 3)

3. Le Cœur de la Communauté :

Animation théologique (fiche 4)

Envoyés de la Communauté (fiche 5)

4. Les Actions de la Communauté :

Action Apostolique Commune et Action Commune (fiche 6)

Programmes et Projets missionnaires (fiche 7)

5. Les Moyens de la Communauté :

Gouvernance et Finances des Églises de la Cevaa (fiche 8)

¹ Dans le cadre de réflexion autour du 40^e anniversaire de la Cevaa, un Livret d'Animation comportant un « Kit d'Animation du 40^e anniversaire » a été mis à la disposition des Eglises par le Secrétariat. Ce Kit comportait un questionnaire destiné aux Eglises afin que ces dernières évoquent de leur point de vue le passé, le présent et l'avenir de la Communauté.

Toutes ces fiches peuvent être utilisées par les Églises pour leurs animations au sein de leurs différents groupes ; elles peuvent aussi servir à des discussions sur l'appartenance à la Cevaa ou encore sur l'avenir de la Communauté.

Certaines Églises ou partenaires de la Cevaa ont déjà commencé à travailler dans ce sens : Les Églises de France à travers le Défap – Service protestant de mission, ont par exemple choisi d'étudier les fiches : « Identité de la Cevaa », « Animation théologique », « Envoyés de la Communauté » et « Action Apostolique Commune et Action Commune ». Les Églises de Suisse romande à travers le DM – Échange et mission, ont également travaillé sur ces fiches lors de l'un de leurs Conseils missionnaires. La liberté est par conséquent laissée à chaque Église de choisir les fiches qui lui semblent les plus pertinentes en fonction de son contexte et de ses besoins.

L'ESPRIT DE LA COMMUNAUTÉ :

Il est courant, lors de nos visites dans les Églises (quelque soit le continent !), d'avoir à répondre à la question suivante : « Quelle est la différence entre la Cevaa, le Défap et le DM ? » La fiche 1, « Ensemble en mission », peut aider les chrétiens à comprendre la spécificité de chacun de ces organismes et surtout les différentes collaborations qui existent entre eux visant à renforcer nos actions communes. Elle démontre que la Cevaa comme communauté internationale et les départements nationaux sont des partenaires et non des concurrents. Tel doit être le cas dans tous les pays où existent des fédérations d'Églises, d'où le titre de la fiche : « Ensemble en mission ».

L'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ :

Deux fiches portent ce thème :

- « **Identité de la Cevaa après 40 ans** » (fiche 2) rappelle brièvement l'histoire de la Communauté : d'où vient-elle et pourquoi a-t-elle été fondée ? Cette fiche définit la place de la Cevaa dans le paysage œcuménique mondial en mettant l'accent sur sa spécificité et son originalité par rapport aux autres organismes œcuméniques. L'identité spirituelle, communautaire, éthique et pratique de la Cevaa y est soulignée.

- « **Label Cevaa inconnu ?** » (fiche 3), peut-être un outil efficace pour aider les Églises à comprendre pourquoi la Cevaa demeure encore inconnue au sein des Églises malgré toutes les actions que celles-ci entreprennent en son nom. Une bonne animation sur cette fiche peut aider les Églises à remédier à cette méconnaissance.

Ces fiches peuvent en outre aider les Églises à se *remémorer* et à *expliquer* à leurs membres la raison fondamentale de leur appartenance à la Communauté. S'il est établi que certaines Églises se posent la question de leur appartenance à la Cevaa (entre autres à cause du manque de finances), ces fiches leur permettent de comprendre que l'appartenance à la Cevaa n'est pas d'abord liée à l'envie « d'aider les autres », mais au désir d'entreprendre *ensemble* la mission.

LE CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ :

Deux fiches portent ce thème :

- « **Animation théologique** » (fiche 4). « L'Animation théologique est et demeure l'essence de la Communauté, car c'est cette Animation théologique qui met [les Églises] en mouvement dans la mission pour les actions et la rencontre » (AG de Neuchâtel : décision AG08-25). L'Animation théologique doit cependant s'adapter au contexte toujours changeant des Églises ;

elle doit par conséquent aborder de nouvelles thématiques afin de répondre à leurs besoins et à ceux de leurs membres. Cette fiche peut aussi aider chaque Église à définir ses priorités en matière d'Animation théologique.

- « **Envoyés de la Communauté** » (fiche 5). « Au cœur de la Cevaa réside la volonté des Églises membres de former une communauté de rencontre et de partage pour agir au service de l'Évangile de Jésus-Christ. Afin d'approfondir et d'enrichir le vécu communautaire, l'assemblée générale encourage les Églises à multiplier les occasions de rencontre... » (AG de Neuchâtel : décision AG08-26).

Sans les rencontres et les échanges, l'Animation théologique comme cœur de la Cevaa ne peut devenir *communautaire*. Sans les envoyés la Cevaa n'a plus de *visage*. Grâce à ces échanges de points de vue, d'expériences et de personnes, nous pouvons alors mieux agir ensemble.

LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ :

Deux fiches portent ce thème :

« **Action Apostolique Commune (AAC) et Action Commune (AC)** » (fiche 6) et « **Programmes missionnaires et Projets missionnaires** » (fiche 7). Ces deux fiches décrivent ce que la Communauté entreprend *communautairement* à travers les AAC et ce qu'elles entreprennent *individuellement* ou dans les régions à travers les AC. Les *Actions* sont ce qui incite les Églises de la Communauté à œuvrer dans les quatre principaux champs qui constituent sa mission : l'évangélisation, le service de la justice, la vie communautaire et l'animation théologique.

On a souvent cru à tort que les Actions de la Communauté se réduisaient à leurs projets ; ce n'est pas le cas : les projets missionnaires incarnent le programme missionnaire, autrement dit la mission de chaque Église. Ces fiches peuvent par conséquent aider à comprendre la nécessité, pour chaque Église, de se doter d'un programme missionnaire.

Une proposition de *thèmes* plusieurs fois mentionnés lors de l'AG de Torre Pellice est faite (fiche 6) : que chaque Église s'en saisisse et choisisse l'un d'eux pour une AC !

Des *priorités* de la Communauté ont été établies (fiche 7) : que chaque Église vérifie si elles correspondent aux siennes !

LES MOYENS DE LA COMMUNAUTÉ :

La fiche 8 « Gouvernance et Finances des Eglises de la Cevaa » décrit en quelque sorte les conditions ou les moyens qui peuvent permettre aux Églises de mener à bien leur mission. La bonne gouvernance est une condition d'appartenance à la Communauté car l'on est membre les uns des autres. Le fondement évangélique de la Cevaa doit conduire les Églises à œuvrer dans l'intégrité, la générosité, la clarté, l'acceptation du regard de la Communauté sur la circulation de fonds entre elle et les Églises. Le principe de réciprocité, du partage équitable étant en vigueur dans la Cevaa, les Églises ne peuvent y rechercher ni profit particulier, ni moyen de domination des autres, ni prestige personnel, mais exercer leur mission dans un esprit de service.

Samuel Désiré Johnson
Jean-François Zorn



ENSEMBLE EN MISSION

ENTREPRENDRE ENSEMBLE ET AVEC D'AUTRES ENCORE

Communauté d'Eglises en mission, la Cevaa ne peut pas tout faire ni à la place ni au nom des Eglises qui la composent.

Elle doit se garder de considérer les autres organismes œcuméniques comme des concurrents, mais plutôt comme des partenaires avec lesquels elle est appelée à collaborer.

LA CEVAA ET LES DÉPARTEMENTS

La Cevaa est en outre en lien de collaboration fraternelle avec deux Départements : des Eglises de Suisse Romande, né en 1963 (DM-Echange et Mission), et des Eglises protestantes de France né en 1971 (Défap-Service protestant de mission).

La Cevaa et les Départements ont un socle historique commun : toutes les Eglises-membres fondatrices de ces Départements sont également des Eglises-membres fondatrices de la Cevaa. Depuis un demi-siècle déjà, ces Eglises sont ensemble en mission. Départements et Communauté sont donc appelés à réaffirmer une commune perspective d'esprit multilatéral.

Toutefois les Départements et certaines Eglises de la Communauté, entretiennent des relations bilatérales, quelquefois anciennes. A quelles conditions est-il recevable que se perpétuent ou se nouent encore des liens sur ce mode ?

- A condition que cela se fasse en concertation et dans la confiance avec la communauté, dans l'attente que ces relations bilatérales puissent s'épanouir un jour en relations multilatérales communautaires ;
- Dès lors que ce qui est entrepris bilatéralement se situe dans le cadre de la communauté, et que par concertation en vertu de la mutualisation des compétences, Communauté et Départements pratiquent la délégation de mandat ;

- Dès lors que chaque Eglise s'acquitte de son travail de contextualisation sans qu'il crée des cloisons entre les Eglises ;
- Dès lors qu'aucun flux financier particulier ne vient affaiblir le solidarité de la communauté ;
- Quant aux Eglises de la Communauté qui créent des paroisses de leur dénomination à l'étranger, il serait souhaitable que celles-ci en informent la Communauté et que ces implantations se fassent en communion avec les Eglises du pays d'accueil membres de la Cevaa (Cf. Décision n°22 de l'Assemblée générale de la Cevaa à Libreville).

QUESTIONNEMENT ET PERSPECTIVES

Cette idée de subsidiarité dans la solidarité missionnaire est-elle nouvelle ? Oui car les fondateurs de la Cevaa espéraient, en intégrant la mission à l'Eglise, mobiliser toute l'Eglise et toutes les Eglises pour la mission. Oui, car le monde a changé à compter des années 1980 avec la dégradation des termes de l'échange entre le Nord et le Sud, la naissance de la course à l'offre et à la demande du *Charity Business* et la multiplication consécutive des agences missionnaires.

Mais la Cevaa entend résister à ces nouveaux modes d'aide sans entraide, de relation sans réciprocité, de rencontre sans vis-à-vis, et se présente résolument comme un (contre) modèle d'une communauté de partage.



IDENTITÉ DE LA CEVAA APRÈS 40 ANS

CEVAA, QUI ES-TU ?

PETITE VARIATION SUR LES MOTS

Qu'est-ce que la Cevaa, cette Communauté Evangélique d'Action Apostolique fondée en 1971 dont le sigle n'est plus décliné comme tel aujourd'hui, mais a été transformé en 1999 en Communauté d'Eglises en mission ? Si la notion d'action apostolique est redevenue *mission*, le terme évangélique a lui disparu, alors que celui de *communauté* est maintenu, renforcé en quelque sorte, par celui d'*Eglises*. C'est donc ces trois termes qui permettent le mieux d'identifier la Cevaa actuelle : Communauté / d'Eglises / en mission.

Le fait que la mission soit portée par une communauté d'Eglises signifie bien que ces Eglises sont ensemble en mission. Tel était le projet initial de la Cevaa dont on peut donc dire que le titre déroulé actuel exprime plus adéquatement encore ce projet que le sigle décliné du début.

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ D'EGLISES EN MISSION ?

Quelle est l'identité, la spécificité et l'originalité de la Cevaa, Communauté d'Eglises en mission ?

La Cevaa s'inscrit dans le paysage œcuménique mondial dans lequel de nombreuses autres organisations, notamment missionnaires, existent. Il convient donc de singulariser la Cevaa dans ce paysage sans l'opposer aux autres organisations. Il y a une spécificité de la Cevaa à faire valoir dans le concert des autres organisations internationales : la Cevaa n'étant ni la Conférence des Eglises de Toute l'Afrique (CETA), ni le Conseil Œcuménique des Eglises (COE).

Il importe de garder en vue le mouvement qui se dégage de la volonté de vivre ensemble dans des structures adéquates. D'utopie à ses origines, la Cevaa est devenu un modèle original à côté d'autres modèles œcuméniques dont s'est inspiré le *Council for World Mission* qui succède à la *London Missionary Society* en 1977. Cette originalité vient du fait qu'on y décide ensemble des projets, des champs de mission, de l'utilisation des ressources financières et humaines. Etre ensemble implique le partage des tâches et aussi la responsabilité de tout un chacun de mobiliser ses moyens au service de la communauté. Que ce modèle demeure !

Le message délivré à l'Assemblée générale de Torre-Pellice par le pasteur André Karamaga, secrétaire général de la CETA apporte une conclusion sur ce point : La Cevaa n'est ni un Conseil d'Eglises qui siègent côté à côté, ni une Conférence d'Eglises qui se consultent, mais une Communauté d'Eglises en communion.

SPECIFICITÉ ET ORIGINALITÉ DE LA CEVAA DANS LE PAYSAGE ŒCUMÉNIQUE

Identité spirituelle

- C'est ensemble que les Eglises de la Cevaa annoncent l'Évangile : telle est sa principale spécificité qui découle de l'Évangile lui-même (Cf. Jean 17).
- Ses objectifs passent prioritairement par l'animation théologique.
- Elle est un signe du Royaume de Dieu.

Identité communautaire

- La Cevaa facilite les relations entre les Eglises-membres.
- Elle incarne l'universalité de l'Église et permet de résister à la tentation de repli sur soi dans un monde globalisé.
- Elle s'enrichit des différences entre les Eglises-membres.
- Elle a conscience de ses limites car les Eglises qui la composent sont généralement minoritaires dans leur pays : leur petitesse pousse à la nécessité de faire ensemble. La conscience de cette force paradoxale entraîne la nécessité de tenir la parole donnée ;
- Elle doit aider à rendre visible l'identité protestante.
- Elle s'inscrit dans la continuité des fondements de l'animation théologique : « Tout l'Évangile à tout l'Homme », « Rendre la parole au peuple de Dieu », « La mission de partout vers partout ».

Identité éthique

- La Cevaa est plus une attitude ou un esprit qui fonde et dynamise la vie chrétienne qu'un lieu supplémentaire d'engagement et d'action ;
- Elle s'efforce de briser le modèle Nord-Sud des relations mondiales, survivance du passé colonial commun et nouvelle forme de bilatéralité, en développant le partenariat multilatéral en cinq régions ;
- Elle joue un rôle de médiatrice ;
- Elle a un rôle d'interpellation fraternelle des Eglises ;
- Elle interpelle le monde et se laisse interpellé par lui ;
- Consciente d'appartenir à une communauté large, elle se sent concernée par ce qui se passe localement et globalement.

Identité pratique

- La Cevaa dispose d'envoyés dans des échanges de courte et de longue durée.
- Elle doit être une stimulatrice pour les membres d'Eglises qui ne la connaissent pas encore.
- Elle veille à l'accès de toutes les Eglises à la communication.
- Elle veille à promouvoir l'équité financière entre tous et appelle ses membres à assumer leur responsabilité vis-à-vis de leurs engagements.





LABEL CEVAA INCONNU ?

PRÉAMBULE

Certes, la Cevaa est dotée d'une organisation comme une autre, avec ses instances décisionnelles et exécutives. Mais à la considérer prioritairement dans un tel cadre institutionnel, on risque d'en faire un satellite des Eglises, autrement dit à distance d'elles. Dès lors, les Eglises ne se sentent pas responsables de la communication Cevaa et s'en déchargent.

Comment renforcer les liens entre la Cevaa et ses Eglises membres sur le plan de la communication ?

DIAGNOSTIC : LES RAISONS DE LA MÉCONNAISSANCE DE LA CEVAA

- Peu de relève après la disparition des « fondateurs » de la mission alors bien connus ;
- Absence ou disparition de certains relais locaux de la mission ;
- Usure du temps, air de « déjà vu, » absence d'évolution, désenchantement ;
- Les délégués aux instances et activités de la Cevaa ne jouent pas leur rôle de communicateurs ;
- Les responsables d'Eglises elles-mêmes n'intègrent pas assez l'information missionnaire ;
- Repli des Eglises locales sur elles-mêmes ;
- Face à la multiplication des informations venues d'autres organisations missionnaires il y a risque de confusion (ou de non hiérarchisation) avec celles venues de la Cevaa ;
- Substitution du partage et de l'engagement dans des programmes missionnaires à une communication sur l'institution.

PROPOSITIONS POUR RENFORCER ET QUALIFIER LA COMMUNICATION MISSIONNAIRE

Des moyens « classiques » pour renforcer la communication

- Les délégués aux instances et activités de la Cevaa doivent se comporter comme des relais de communication ;
- Créer un dimanche de la Cevaa et/ou des journées portes ouvertes ;
- Créer des pôles Cevaa dans les régions ;
- Relance de la lettre de la Cevaa et/ou le site internet ;
- Prévoir une rubrique Cevaa dans les journaux d'Eglise ;
- Susciter la formation à la missiologie dans les Facultés de théologie et la formation permanente des pasteurs ;

Une communication originale

- Susciter des binômes pour certaines occasions ;
- Créer des pôles Cevaa dans les régions avec activités fédératrices ;
- Susciter des liens inter-régions ;
- Développer les visites interculturelles ;
- Créer des événements tels que la Caravane des femmes pour la paix ;
- Plus partager des expériences ;
- Encourager les échanges dans les domaines de la liturgie et de l'art ;
- Encourager l'échange de personnes et augmenter le nombre des envoyés ;

COMMENTAIRE

On voit bien à travers les deux types d'action de communication indiqués ci-dessus celui qui relève d'un travail de communication classique et celui qui relève d'une communication participation : il y a une information à communiquer avec relais humains et moyens matériels *sur* les activités de mission et une communication à partager avec les acteurs de la mission. Les deux types ne sont pas incompatibles mais le second correspond mieux à l'esprit Cevaa car il implique d'abord les personnes qui vivent la mission directement et pas seulement par procuration.

ANIMATION THÉOLOGIQUE

LA FABRIQUE CEVAA RESTE EN AVANCE SUR LE CHANGEMENT D'ÉPOQUE ET DE MENTALITÉ

En 1984 (Conseil de Glay), le secrétaire à l'animation théologique, le pasteur Seth Ametefe Nomenyo définissait quatre critères de l'Animation théologique :

- 1) réflexion et recherche accessibles à tous ;
- 2) théologie reliée au vécu tenant compte du contexte et du milieu de vie ;
- 3) étude débouchant sur du concret, du pratique, du vivable ;
- 4) discernement d'une vision de l'homme nouveau selon Dieu.

Dès sa création, l'animation théologique assumait donc les deux dimensions de la mutation pédagogique actuelle unissant expérience et savoir.

DES ANIMATEURS QUI S'IGNORENT

- Des activités nouvelles de type partage biblique convivial qui illustrent cette mutation, relèvent de l'animation théologique car elle n'a jamais négligé la convivialité.

- Ses personnes font de l'animation théologique sans le savoir, sans le nom ni le label Cevaa, par exemple lorsque des groupes paroissiaux se rencontrent, témoignent de leur foi et s'engagent parce qu'inspirés par une réflexion théologique nourrie par leur vécu quotidien.
- L'animation théologique est une pédagogie de l'expérience et pas seulement l'acquisition de connaissances.

QUE FAIRE

- La formation théologique peut tourner autour des axes suivants :
 - + acquérir la connaissance de Dieu, comprendre Sa volonté, et trouver des solutions contextuelles ;
 - + non seulement de travailler à la sanctification intérieure, mais aussi à l'ouverture du croyant à la dimension du monde et de l'autre ;
 - + ancrer la théologie dans le vécu et dans le biblique en ciblant quelques problématiques actuelles mondiales : rapport hommes / femmes ; écologie économie ; nouveaux mouvements religieux, interreligieux.
- Il est nécessaire de former des ouvriers motivés en animation théologique pour prendre la relève des animateurs aujourd'hui à la retraite.
- La revitalisation de l'animation théologique, basée sur le sacerdoce universel, est un principe protestant à valoriser.
- Il devrait y avoir plus de formation de pasteurs dans leurs séminaires et les facultés afin qu'ils deviennent des formateurs et des facilitateurs.
- Il faut poursuivre des formations d'adultes et des rencontres dans les Eglises membres de la Cevaa.
- Confirmer que le cœur de la Cevaa est l'animation théologique, nécessite un recentrage théologique fort, traduit dans les finances, même si cela entraîne un abandon des projets de développement dans lesquels la Cevaa n'a pas toutes les compétences.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour que l'animation théologique demeure ou redevienne le cœur de la Cevaa, des décisions s'imposent :

- En matière pédagogique il convient d'admettre que la formation est un métier, même si la matière première de cette animation nous est donnée : la Bible, les personnes, les rencontres. Cette formation des formateurs pourrait se faire en lien avec les autres organismes qui font de la formation biblique et théologique des adultes et ont acquis une expertise en la matière.
- En matière théologique les objectifs de l'animation théologique doivent être précisés comme le montrent les avis divers (pas forcément divergents !) cités ci-dessus (§ Que faire, 1^{er} tiret).
- En matière financière, la Cevaa doit prendre des décisions importantes pour doter l'animation théologique de moyens nouveaux.

ENVOYÉS DE LA COMMUNAUTÉ

PROFIL DE L'ENVOYÉ DE LA CEVAA

Fait notable, l'Assemblée du 40^e anniversaire de la Cevaa de Torre Pellice de 2012 a pris du temps et du soin à échanger sur la question des envoyés. Nous sommes loin du temps où seules les Eglises du Nord étaient des Eglises d'envoi de « personnel » ; loin aussi du temps où certaines Eglises du Sud envisageaient d'appliquer un moratoire à ce type d'envoi.

Mais non seulement les envoyés de la Communauté Cevaa d'aujourd'hui ne sont plus seulement issus des Eglises d'Europe, mais l'envoi aujourd'hui va au-delà des personnes envoyées, il inclut toutes des formes de rencontres et d'échanges renforçant la communion des Eglises de la Communauté à tous les niveaux (local, régional, mondial).

L'envoyé donne un visage à la mission

Pourtant l'envoi passe toujours par des personnes, car l'envoyé donne un visage à la mission. Aujourd'hui on distingue les envois de longue durée des envois de courte durée dont la fonction n'est pas la même. Dans les envois de courte durée, on peut inclure des échanges de groupes ou l'envoi d'une personne ressource choisie pour ses compétences (formation par exemple).

L'envoyé relais de la communication

L'envoyé assure une fonction de communication et de relais entre la Communauté et l'Eglise qui l'accueille et entre les deux Eglises d'envoi et d'accueil. Messenger, facilitateur, bâtisseur des liens, il doit bannir des attitudes discriminatoires, mais il porte un regard neuf sur la réalité dont l'extériorité peut être utile aux Eglises.

L'envoyé dans le Programme Missionnaire

Un lien fort doit être établi entre l'envoi de personnes et le Programme missionnaire des Eglises d'envoi et d'accueil car l'envoyé s'inscrit nécessairement dans la vision globale des deux Eglises. En service au sein de l'Eglise d'accueil, celle-ci peut en cas de besoin le solliciter pour l'élaboration ou l'exécution de son Programme missionnaire. Peut-on aller jusqu'à dire que tout Programme Missionnaire de la Communauté devrait inclure un échange de personnes avec une autre Eglise-membre ? Ce qui paraît à certains comme une nécessité n'est pas, selon d'autres, indispensable pour faire vivre l'esprit communautaire de la Cevaa.

L'envoyé facteur de réciprocité

L'Eglise d'envoi doit rester en contact avec son envoyé et ne doit pas l'abandonner surtout dans des moments difficiles. Lorsque l'envoyé revient en son sein, il est porteur d'une compétence d'envoyé. L'Eglise et la Cevaa devraient le mobiliser pour donner une plus-value aux projets futurs qu'elle met en place. Il serait intéressant d'inclure ainsi ces anciens envoyés dans la mise à jour du Programme missionnaire de leur Eglise.

PETIT VADE MECUM DE L'ENVOYÉ DE LA CEVAA

- C'est toujours à la demande d'une Eglise d'accueil qu'un envoyé de la Cevaa se met en route.
- Il est l'envoyé de son Eglise et non d'un Département, à moins que, grâce à la délégation ecclésiale qu'il a reçue des Eglises qui le composent, ledit Département agisse en leur nom, de l'envoi (acte liturgique) au retour en passant par l'accompagnement en cours de séjour.
- Avant son départ l'envoyé doit recevoir une formation pour connaître le contexte socio-politique, culturel, linguistique et religieux du pays qui le reçoit.
- L'envoyé s'inscrit dans le Programme missionnaire et les projets de l'Eglise qui l'accueille ; il apporte les compétences pour lesquelles il a été recruté ; collaborateur fraternel, il ne prend des initiatives que dans le cadre d'une concertation avec l'Eglise d'accueil.
- L'envoyé doit pouvoir rendre compte de son travail non seulement à l'Eglise d'accueil mais aussi à l'Eglise d'envoi, cela facilitera son retour après la fin de contrat.
- Une session de formation est aussi souhaitable après son retour pour que l'Eglise d'envoi profite de son expérience et de ses compétences acquises.
- La durée de séjour doit être conforme aux dispositions pratiques de du Secrétariat concernant les envoyés.
- Une évaluation de la mission de l'envoyé est nécessaire : régulièrement en cours de mandat et en fin de séjour.
- Dans les échanges de personnes de courte durée, la réciprocité est recommandée.





ACTION APOSTOLIQUE COMMUNE ET ACTION COMMUNE

RAPPEL HISTORIQUE

Avant la création de la Cevaa, deux Actions Apostoliques Communes (AAC) ont vu le jour pratiquement simultanément au Dahomey (milieu fon) et en France (Poitou) à la fin des années 1960. Elles préfiguraient la Cevaa en ce sens que les équipiers des deux actions étaient de professions variées (pasteurs, animateurs, soignants, etc.), issus de plusieurs pays et de diverses Eglises. Ils ont entrepris ensemble une action d'évangélisation globale qui sera, dix ans plus tard, remise aux Eglises respectives, l'Eglise protestante méthodiste du Bénin et l'Eglise réformée de France. Plusieurs actions de ce type ainsi que d'autres d'importance et de durée différentes ont eu lieu jusqu'à ce jour. La seule qui existe encore est l'AAC Toba en Argentine, elle prend fin en 2012.

Depuis l'AG de Bouznika de 2006, des Actions Communes (AC) ont été entreprises. Elles réaffirment la volonté des Eglises de la Cevaa de s'engager ensemble dans une thématique commune vécue à des degrés divers par toutes les Eglises de la Communauté. Le principe d'une première AC adopté à Bouznika se centre sur la question des migrants et des personnes déplacées. D'autres AC ont été décidées par la suite par le Conseil : caravane des femmes pour la paix, action VIH/sida et paix, dialogue interreligieux.

QUESTIONNEMENT

Compte-tenu de la proximité des appellations AAC et AC, le besoin se fait sentir de clarifier en les différenciant le sens de ces deux sigles, en vue de mieux être capable de décider les priorités de la Cevaa dans les années à venir : une AAC se déroule en un ou deux lieux d'Eglise avec le soutien de la Communauté alors qu'une AC est sensée concerner toutes les Eglises.

AVENIR

Les AAC

Invitées à faire des suggestions nouvelles d'AAC à la Communauté pour ses 40 ans, aucune proposition conforme à la définition d'une AAC n'est parvenue à l'assemblée de la part des Eglises. Pourquoi ? Entreprendre une AAC est-il trop exigeant ? Une confusion entre AAC et AC a-t-elle surgi du fait de la proximité des deux appellations et de la multiplication des AC ? Pour sortir de cette impasse, faut-il régionaliser les AAC pour leur donner une nouvelle chance ? Ne pourrait-on pas alors fusionner les deux notions pour inventer une nouvelle forme d'entreprise communautaire (à renommer) qui soit à la fois fortement localisée dans une région, d'une longue durée, et entreprise par un nombre significatif d'Eglises ?

Les AC

- Les AC aident non seulement à mobiliser toute la Communauté autour d'une même cause, mais contribuent à une prise de conscience et à un engagement dans la société parce **que** les sujets sont transversaux.
- Les AC sont conformes à la devise de la Cevaa : « partager pour agir ».
- Si les AC abandonnent l'appellation *apostolique* la notion doit demeurer car elle qualifie les Eglises.
- Limiter le nombre d'AC afin de ne pas disperser les forces des Eglises en définissant un ou deux domaines de réflexion, avec une dimension clairement apostolique (ou missionnaire).
- Les critères des AC doivent être revus (durée, financement, personnes engagées, évaluation).

Propositions par thèmes

Parmi les thèmes dont la mention revient le plus souvent et qui pourraient faire l'objet d'une AC, l'Assemblée générale du 40^e anniversaire de la Cevaa note :

Vie communautaire : huit fois mentionnée selon les préoccupations suivantes

- Promouvoir les actions communes au niveau des régions
- Famille et éducation
- Droit des femmes et de leur place dans l'Eglise
- Liturgie / art /

Problèmes de société : sept fois mentionnés selon les préoccupations suivantes

- Migrations / réfugiés / exodes / urbanisation (politique, économique, climatique) etc.
- Justice et paix et sauvegarde de la création
- VIH/sida
- Bonne gouvernance des Eglises et des Etats/citoyenneté

Jeunesse : six fois mentionnée selon les préoccupations suivantes

- Mobilisation de la jeunesse autour de la parole à travers l'animation théologique, les échanges et les rencontres (par ex. caravane des jeunes pour la paix)
- Les difficultés des jeunes (par ex. le suicide)

Fait religieux : cinq fois mentionné selon les préoccupations suivantes

- Nouveaux mouvements religieux, intégrisme, interreligieux
- Evangélisation / identité protestante





PROGRAMMES ET PROJETS MISSIONNAIRES

PRÉAMBULE

Le concept de Programme missionnaire a été défini par l'Assemblée générale de la Communauté d'Eglises en mission - Cevaa de Sète en 2000 comme ce qui sous-tend l'engagement de chaque Eglise d'œuvrer dans les quatre principaux champs qui constitue sa mission : l'évangélisation, le service de la justice, la vie communautaire, l'animation théologique. Dans ce cadre global, chaque Eglise est appelée à développer des Projets missionnaires, sensés incarner ledit Programme missionnaire.

Lors de l'Assemblée générale de Libreville en 2010, le concept de Programme missionnaire a évolué : il ne concerne plus tous les champs de la mission de l'Eglise, mais un de ces champs en particulier, identifié et choisi par une ou plusieurs Eglises prioritairement pour une période donnée.

Chaque Eglise est invitée par la Cevaa à expliciter son Programme Missionnaire, la Cevaa pouvant réciproquement faire à l'Eglise des propositions de priorité à mettre en œuvre dans son Programme.

DES CRITÈRES POUR DÉFINIR LES PRIORITÉS

Depuis l'Assemblée générale du 40^e anniversaire à Torre Pellice en 2012, la Cevaa s'est donnée trois critères lui permettant de fixer des priorités pour une période de six ans : une valeur ajoutée, une mutualisation des acquis et une coopération régionale.

- *La valeur ajoutée* correspond à la singularité de la Cevaa dans le paysage œcuménique du fait que ses Eglises-membres sont ensemble en mission.
- *La mutualisation des acquis* correspond au fait que les Eglises de la Cevaa ont un vécu, des expériences, des moyens et des outils communs, qui peuvent être mis à disposition des unes et des autres, et des partenaires œcuméniques avec lesquels ces Eglises peuvent être amenées à collaborer.
- *La coopération régionale* correspond au fait que la Cevaa est composée de cinq entités régionales : Afrique occidentale et du nord, Afrique centrale, Afrique australe et Océan Indien, Pacifique et Amérique Latine, Europe. Elles ne sont pas qu'un constat, mais correspondent à une prise de conscience que c'est à ce niveau-là que la Cevaa entend plus s'organiser et œuvrer à l'avenir.

Sur la base de ces critères l'Assemblée générale de Torre Pellice a déterminé quatre priorités de la Communauté en matière de Programmes Missionnaires pour une durée de six ans.

DES PRIORITÉS AU NOM DE LA COMMUNAUTÉ

1 - *L'évangélisation* dans plusieurs directions possible : l'annonce de l'Évangile et le dialogue interreligieux, l'annonce de l'Évangile mettant l'accent sur la connaissance de Jésus-Christ à tous les hommes et les femmes, l'annonce de l'Évangile en vue de la redynamisation de l'Église.

2 - *Les enfants et les adolescents* dans deux directions : la lutte contre les violences faites aux enfants et aux adolescents et la sensibilisation des jeunes à la vie communautaire – Cevaa.

3 - *Le rôle des femmes dans la société et dans l'Église* dans plusieurs directions possible, du droit, de l'exercice du pouvoir, de l'économie.

4 - *L'écologie et la sauvegarde de l'environnement.*

POURQUOI RÉGIONALISER, VALORISER, MUTUALISER LES PROGRAMMES MISSIONNAIRES ?

- *Régionaliser* : parce que le niveau régional est un espace de travail commun aux Eglises-membres de la Cevaa d'un même pays et d'autres pays voisins, habilité à fixer ses priorités en tenant compte de ses spécificités.
- *Valoriser* : parce que la valeur que la Cevaa ajoute réside dans le cœur de la Communauté, autour de l'animation théologique et biblique susceptible de nourrir les Programmes missionnaires.
- *Mutualiser* : parce que les Programmes Missionnaires sont à la base du développement des pôles régionaux dans lesquels les Eglises se mutualisent entre elles et avec des partenaires œcuméniques autour des thématiques retenues.

GOUVERNANCE ET FINANCES DES EGLISES DE LA CEVAA

LA GOUVERNANCE DANS LES EGLISES

La bonne gouvernance, condition d'appartenance à la Cevaa :

Les questions de gouvernance sont récurrentes au sein de la Communauté et affectent son « vivre ensemble ». Elles touchent les Eglises sur au moins trois plans : 1. La mauvaise gouvernance dans certaines Eglises, résultat du non-respect de la démocratie en son sein. 2. Le peu de place octroyée aux femmes dans les instances dirigeantes des Eglises et dans les lieux de formation théologique. 3. Les rapports d'allégeance que certaines Eglises entretiennent avec le pouvoir politique.

Etre membres les uns des autres :

Une Eglise qui souhaite adhérer à la Cevaa doit lui soumettre (entre autres documents), ses textes organiques. Si une Eglise les change et que ceux-ci sont incompatibles avec les principes de la Cevaa, l'Eglise doit être suspendue. Les Eglises sont donc invitées à signaler toute modification ou changement de ses textes organiques à la Communauté.

Médiation en cas de conflit :

En cas de conflit interne dans une Eglise, la Cevaa se met à sa disposition afin de contribuer à la réconciliation et à la paix. Les médiateurs venus de la Cevaa doivent adopter une attitude impartiale et mettre à contribution les Eglises de la région et/ou autres organismes œcuméniques partenaires.

Gestion des fonds de la Communauté :

Dans le cas d'une mauvaise gestion avérée des fonds de la Communauté, l'Eglise concernée sera fraternellement interpellée dans un premier temps ; si le dysfonctionnement continue, suivra la suspension du financement de la Communauté. L'aide aux Eglises pour acquérir la formation et les outils nécessaires à une bonne gestion devra être recherchée et proposée.

LES FINANCES : BONHEUR ET MISÈRE DE LA COMMUNAUTÉ

La spécificité Cevaa :

Le fondement évangélique de la Cevaa doit conduire les Eglises à œuvrer dans l'intégrité, la générosité, la clarté, l'acceptation du regard de la Communauté sur la circulation de fonds entre elle et les Eglises. Le principe de la réciprocité, du partage équitable étant en vigueur dans la Cevaa, les Eglises ne peuvent y chercher ni profit particulier, ni moyen de domination des autres, ni prestige personnel, mais exercer leur mission dans un esprit de service.

Tout le monde donne et tout le monde reçoit :

Basées sur le don réciproque, les relations au sein de la Cevaa sont fraternelles et équitables, débarrassés des dépendances paternalistes et dominatrices. La Communauté aide à réaliser des Programmes missionnaires des Eglises, à travers de multiples projets. La gestion de ces projets exige clarté et vigilance de tous ceux qui, Départements missionnaires et partenaires œcuméniques, sont associés à ces projets.

L'argent ne fait pas le bonheur mais... :

L'appartenance à la Communauté n'est pas conditionnée au seul soutien financier que la Cevaa apporte aux Eglises et réciproquement. Toutefois le manque de solidarité financière, tant des Eglises que de la Communauté peut fragiliser voire compromettre l'entreprise commune.

Augmenter les ressources de la Communauté :

Les finances de la Communauté connaissent une stagnation depuis plusieurs années. Tout ce que l'on veut entreprendre, notamment dans le domaine de l'Animation théologique risque d'être compromis à cause du manque de fonds.

- Il est nécessaire que la Communauté porte cette question dans la prière.
- Il est souhaitable que les contributions des Eglises soient proportionnelles à leur budget, malgré le fait que les ressources financières des Eglises sont globalement en diminution dans toutes les Eglises de la Communauté.
- Il est souhaitable de passer d'une logique de compensation à une logique de contribution pour encourager les Eglises aux contributions volontaires.
- Il convient de revoir à la hausse les contributions provisionnées de certaines Eglises à la caisse commune de la Cevaa, contributions auxquelles seront ajoutées des contributions volontaires.

Réduire les dépenses :

- Appliquer les décisions des instances de la Communauté au sujet des attributions non utilisées.
- Donner la priorité à l'animation théologique « cœur de la Communauté » quitte à ce que ce choix délibéré se fasse aux dépens d'autres projets.
- Réduire au maximum les dépenses structurelles au profit des activités qui renforcent le cœur de la Cevaa.
- Instituer un « dimanche de la Cevaa » en plus ou en lien avec le « dimanche de la mission » ou équivalent qui existe déjà. Les fonds collectés à cette occasion pourraient être affectés à la Cevaa.



